

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de l'Association suisse des électriciens
<b>Herausgeber:</b>	Association suisse des électriciens
<b>Band:</b>	30 (1939)
<b>Heft:</b>	18
<b>Artikel:</b>	L'Association Suisse des Electriciens (ASE) : aperçu de son activité et de ses buts
<b>Autor:</b>	Kleiner, A.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1058379">https://doi.org/10.5169/seals-1058379</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'Association Suisse des Electriciens (ASE).

### Aperçu de son activité et de ses buts.

Par *A. Kleiner*, Zurich.

(*Traduction.*)

Lorsqu'un homme est sur le point de doubler le cap de la cinquantaine, il fait bien de se remémorer les années écoulées, qui constituent à ce qu'on prétend la meilleure partie de sa vie. A l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, l'ASE peut donc se réjouir du travail accompli au cours de ce demi-siècle d'existence. Nous sommes d'ailleurs bien convaincus que les 50 années qui suivront ne seront pas une période de décadence, mais bien de progrès incessants et d'activité florissante.

Les fondateurs de l'ASE se réunirent, en 1889, moins dans l'intention de protéger leurs intérêts économiques communs, que dans celle de s'attacher au développement de la nouvelle technique issue de la physique des phénomènes électriques. Ce n'est donc pas par hasard que cette réunion s'est tenue peu après la fondation de la Société de Physique de Zurich et que ces deux associations ont eu depuis lors maints membres communs. Le développement de cette nouvelle technique fut extraordinairement rapide. La construction des machines, les lampes à incandescence, les moteurs se développèrent à tel point qu'il devint bientôt urgent d'ordonner d'une façon ou d'une autre les réalisations pratiques et de faire en sorte que le public puisse jouir sans danger des bienfaits de l'électrotechnique. La technique beaucoup plus ancienne du courant faible ne présentait pas de tels dangers. L'Etat s'assura d'ailleurs le monopole des communications et par conséquent de la télégraphie, de la téléphonie et finalement de la radiophonie. Les premiers membres de l'ASE furent très clairvoyants et comprirent de suite que seule une étroite collaboration de tous les intéressés, les producteurs d'énergie, les fabricants et les consommateurs, pouvait raisonnablement assurer la diffusion de l'électricité et de ses bienfaits. Des directives pour l'établissement des installations électriques furent donc élaborées, bien avant que les organes officiels ne s'en occupassent. Le plus grand mérite de l'ASE est d'avoir su, en Suisse, écarter dès le début tout danger de bureaucratie dans le domaine des prescriptions.

On s'aperçut bientôt que l'utilisation des forces hydrauliques et la distribution de l'électricité devaient être soumises à une législation. L'ASE en avait pris l'initiative et avait déjà établi des règles à ce sujet, de sorte que la mise au point de la législation suisse put se faire sur une base éprouvée. La loi fédérale sur les installations électriques de 1902 a d'ailleurs été élaborée en collaboration avec l'ASE. Cette loi présente évidemment maintes lacunes et son application est parfois gênante, mais c'est le cas de la plupart des lois et surtout des règlements de

police, dont elle fait partie. L'une des dispositions les plus lourdes de conséquences est celle selon laquelle les entreprises qui fournissent de l'énergie à des tiers sont tenues de contrôler en quelque sorte l'utilisation de cette énergie, alors même que celle-ci a passé en d'autres mains, cette loi stipulant l'obligation du contrôle des installations intérieures. Il faut cependant constater que, depuis 37 ans que cette loi est en vigueur, notre économie électrique a pu fort bien se développer et dans une plus grande mesure que si l'ASE n'était pas intervenue à temps, afin que ces dispositions légales nécessaires fussent élaborées avec la collaboration des milieux spécialisés compétents.

La grande majorité des institutions et des annexes de notre Association résultent des exigences de la loi sur les installations électriques, en particulier l'*Inspectorat des installations à courant fort*, officiellement reconnu et chargé du contrôle des installations, preuve de la confiance que les autorités accordent à l'ASE et à son activité.

La *Station d'essai des matériaux* sert au même but, car elle doit fonctionner en qualité d'institution neutre, chargée de décider quels sont le matériel et les appareils électriques que les centrales peuvent recommander à leurs consommateurs et quels sont ceux qu'elles peuvent interdire.

La *Station d'étalonnage* répondait, longtemps avant l'introduction des dispositions légales relatives aux poids et mesures, au désir des producteurs et des consommateurs de disposer d'un office neutre de contrôle technique officiel pour les compteurs d'électricité servant à la tarification de l'énergie.

Toutes les *Commissions* servent essentiellement au même but, à savoir le maintien de la sécurité des installations électriques dans le sens le plus large du terme. Leur développement est précisément dû au fait que l'électricité pénètre toujours plus dans tous les domaines de l'activité humaine. Seule la commission pour la protection des bâtiments contre la foudre s'occupe de l'étude des phénomènes se rattachant aux décharges atmosphériques, tout en servant bien entendu la communauté par l'élaboration de directives pour la protection des bâtiments contre la foudre, l'un des phénomènes électriques naturels les plus dangereux.

L'ASE est toujours restée absolument fidèle à l'intention de ses fondateurs de grouper et de servir tous les milieux qui s'intéressent au développement de l'industrie électrique et de l'économie électrique. Elle a donc réuni dès le début, non seulement les centrales d'électricité, mais aussi les constructeurs de machines et d'appareils à fort et à faible courant.

Nous sommes certains qu'à cet égard l'ASE aura également à l'avenir une grande et utile mission à remplir. Elle continuera de grouper les producteurs et les consommateurs, ainsi que les constructeurs des machines et d'appareils nécessaires. Elle est à même d'aplanir les divergences qui résultent d'intérêts dissemblables et de contribuer ainsi au progrès général. Cette tâche est assumée non seulement par les commissions au sein desquelles tous ces intérêts sont représentés, mais aussi par les journées de discussion, où la concurrence des diverses entreprises et la comparaison des points de vue parfois divergents donnent finalement lieu à des directives précieuses pour les développements ultérieurs.

Récemment encore, l'ASE a prouvé derechef qu'elle n'entend pas s'endormir sur ses lauriers, en s'intéressant à la technique de la haute fréquence qui venait d'être créée après une période de recherches et de spéculations physiques, comme ce fut le cas pour l'électrotechnique à l'époque de la fondation de l'ASE. La technique des courants forts restera certainement longtemps encore la pierre d'angle de l'ASE, par l'importance de l'énergie transformée, qui lui confère dans l'économie et dans la technique une place prépondérante. Toutefois, chaque nouveau développement de l'électrotechnique donnera à notre Association de nouvelles impulsions et lui fera faire de nouveaux progrès, évitant ainsi qu'elle ne devienne qu'un office administratif d'une technique dont le développement touche à sa fin. Tant que le génie humain ne cessera de se manifester, l'électrotechnique poursuivra ses progrès et des quantités d'énergie de plus en plus considérables devront être tirées de la Nature pour répondre aux besoins de l'humanité. Tout indique que l'électricité jouera également à l'avenir un rôle primordial à cet égard et qu'il n'y a pas lieu de craindre que l'électrotechnique, et en particulier la technique du courant fort, n'ait plus de nouvelles tâches, ni de nouveaux problèmes à résoudre. L'aménagement de nos forces hydrauliques n'a guère atteint que le tiers environ des forces disponibles. Il se peut que le développement très rapide de la dernière décennie se ralentisse passagèrement, mais l'accroissement des besoins d'énergie ne permettra pas non plus un arrêt définitif dans ce domaine. Il suffit de rappeler que certains problèmes en principe très simples, tels que la transmission de l'énergie à de très grandes distances, sont encore loin d'être définitivement résolus. Les organes de l'ASE auront donc à l'avenir amplement de travail, s'ils continuent à se laisser guider par l'esprit de progrès.

La technique de la haute fréquence est une branche relativement récente de l'électrotechnique et peut naturellement offrir maintes possibilités imprévues. Pour l'instant, les quantités d'énergie en jeu sont encore peu importantes, mais il est facile de prévoir que ce domaine pourra subir d'impor-

tants développements au cours des prochaines décades. La tâche de l'ASE sera de grouper au fur et à mesure ces divers domaines, afin qu'ils collaborent efficacement. De même que l'importante technique du courant fort est issue de la technique du courant faible, il se peut que la technique de la haute fréquence prenne un développement inattendu, de sorte que l'ASE se trouvera constamment devant de nouvelles tâches, ainsi que ses institutions de contrôle. Comme on le voit, la belle époque de notre Association n'est certainement pas révolue et son avenir se présente sous les plus heureux auspices.

L'organe qui permet à notre Association d'atteindre son but est notre *Bulletin* qui existe depuis de nombreuses années et qui, l'espérons-nous, poursuivra vaillamment sa carrière. Le Bulletin constitue d'ailleurs l'un des principaux éléments de l'activité de notre Association. Malgré sa dénomination par trop modeste, il joue depuis des années le rôle d'une *revue électrotechnique suisse* et devrait être intitulé de la sorte, si son cher vieux nom ne s'était pas ancré à tel point qu'un nouveau titre ne servirait pas à grand'chose et pourrait même lui nuire. Le Bulletin paraît depuis 1910 sous une forme à peu près semblable, alors qu'il était auparavant un simple bulletin paraissant selon les besoins et renfermant presque uniquement les publications de l'Association. Il a assez vite acquis une réputation qui ne cesse de s'accroître, grâce à des articles de portée plus générale, suggérés par les assemblées générales et par d'autres raisons. A l'heure actuelle, sa disposition et son ampleur correspondent parfaitement à ce qui peut être exigé d'une revue électrotechnique suisse. Il serait cependant désirable que la pratique y ait encore un peu plus souvent son mot à dire et que le Bulletin puisse faire connaître les expériences, voire même les difficultés de nature moins importante. En sa qualité d'organe *scientifique* de l'électrotechnique, il doit naturellement se développer de plus en plus et documenter non seulement notre pays, mais également l'Etranger sur la situation de notre importante industrie électrotechnique. Ce faisant, il est et continuera à être d'une grande valeur pour notre Association et pour nos membres, en leur communiquant directement ou indirectement tout ce qui intéresse leur champ d'activité, et il participe efficacement au développement et à la prospérité de l'électrotechnique en général. A cet effet, il est nécessaire qu'il puisse s'occuper comme par le passé de nouveaux domaines, afin de suivre et de servir le progrès.

Nous souhaitons que l'ASE ait toujours des membres et des dirigeants pleins d'initiative et de clairvoyance, qui savent saisir aussitôt la portée des innovations et des possibilités de développement, et veillent à ce que le progrès poursuive sa marche ascendante, grâce à la collaboration étroite de tous les intéressés.